

Appel à proposition de la Commission européenne

Réf. : DIGITAL-ECCC-2024-DEPLOY-CYBER-07

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/DIGITAL-ECCC-2024-DEPLOY-CYBER-07-CYBERSEC-02?isExactMatch=true&status=31094501,31094502&programmePeriod=2021%20-%202027&frameworkProgramme=43152860&order=DESC&pageNumber=1&pageSize=50&sortBy=startDate>

Références légales : Cyber Resilience Act – Directive 2022/2555

Mots clés : autorités publiques – cybersécurité - numérique

Titre	Soutien à l'implémentation de la législation européenne sur la cybersécurité et les stratégies de cybersécurité.
Objet	<p>L'appel vise à implémenter les législations européennes dans le domaine de la cybersécurité et à mettre en place des stratégies nationales de développement de la cybersécurité.</p> <p>Concrètement, les actions cofinancées doivent déboucher sur des solutions de nature à gérer efficacement les incidents en matière de sécurité informatique. Il s'agit de mettre en œuvre de manière effective, sur le territoire concerné, la directive 2022/2555 (NIS2).</p> <p>Ces actions s'appuieront ainsi sur des événements, des ateliers et des consultations de parties prenantes ainsi que sur la publication de livres blancs. Elles mettront en place des coopérations pour améliorer la résilience après des incidents. Elles organiseront également de manière effective le renforcement de l'acte sur la résilience en matière de cybersécurité.</p> <p>La stratégie européenne développée dans ces législations vise à améliorer la confiance entre les Etats membres. C'est ainsi qu'elle prévoit l'accréditation d'autorités de surveillance, le développement de coopérations opérationnelles entre les organisations qui sont les points de contact désignés, l'amélioration de la sécurité et des processus de notification, des processus de rapportage, de la sécurité et des réseaux dans l'Union européenne et un rapprochement des législations nationales dans le contexte de la transposition de la directive 2022/2555.</p>
Publics cibles	Autorités publiques nationales ou régionales concernées par la cybersécurité.
Ouverture	4 juillet 2024
Fermeture	21 janvier 2025

Délivrables	<ul style="list-style-type: none"> - Un écosystème performant pour l'amélioration de la cybersécurité, la prévention, la détection des cyberattaques ainsi qu'une gestion résiliente. - Des sensibilisations à large échelle s'appuyant sur des séminaires, des consultations et des communications. - Des coopérations entre Etats et régions pour améliorer, notamment, les échanges d'information.
Eligibles	Entités légales publiques ou désignées par les pouvoirs publics compétents, situées dans un Etat membre de l'Union ou un Etat associé dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange.
Conditions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Strict respect des conditions administratives telles que décrites dans le document d'appel. • Les participants devront être enregistrés et validés auprès du Registre de participants (https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/participant-register) avant de soumettre la proposition • Attention : l'appel décrit certaines restrictions liées à la sécurité.
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence : objectifs rencontrés ; contribution effective aux objectifs de long terme de la stratégie européenne ; renforcement de la chaîne de valeurs. - Implémentation : maturité ; utilisation efficiente des ressources ; capacité. - Impact : communication et dissémination ; durabilité (cohérence avec le Pacte Vert).
Evaluation minimale	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence : 3/5 - Implémentation : 3/5 - Impact : 3/5 - Total : 10/15
Type de financement et montant maximum	Cofinancement de 50%
Etapes d'évaluation et durée du projet	<p>Evaluation : février – mars 2025</p> <p>Information : avril – mai 2025</p> <p>Signature : octobre 2025</p>